

national. J'estime que l'heure est tout à fait opportune, tenant compte de tout ce que s'est produit au cours de ces dernières années, pour le Parlement, de suivre l'avis que je me permettais alors d'énoncer. Je crois avoir raison de dire qu'un changement d'une très grande portée s'est opéré au cours des dernières années dans la façon dont on expédie les affaires publiques en ce pays. Si l'on me permettait de ne faire allusion qu'en passant aux circonstances qui ont marqué la préparation et l'énoncé du discours du trône, cela pourrait peut-être démontrer autant que n'importe quelle autre raison ce changement merveilleux qui s'est opéré dans notre système de procédure. A l'origine—nous le savons tous—quand le Parlement se réunissait, le Roi s'adressait aux représentants du peuple dans un discours supposé être son œuvre, mais qui n'était, en vérité, que l'opinion écrite de ses principaux fonctionnaires, le lord chancelier, généralement. Dans la suite cette procédure fut changée de telle sorte qu'il est maintenant du "devoir principal", ainsi que l'énonce Todd, "des ministres dans leurs rapports avec le Parlement, de préparer le discours que doit prononcer, suppose-t-on, le souverain ou son représentant au commencement et à la clôture de chaque session." D'après ce principe, ce discours doit comprendre un exposé des faits qui se rapportent le plus à l'intérêt public et qui se sont produits depuis la clôture de la dernière session; il doit comprendre en termes généraux les principales mesures que les ministres se proposent de soumettre à l'étude du Parlement. La procédure a donc été grandement changée, puisque le discours du trône n'exprime aujourd'hui que les idées et les projets des ministres qui en sont tenus responsables. Le meilleur exemple qu'on peut citer de ce changement remonte à 1830, alors que Daniel O'Connell qualifiait le discours du trône d'exposé "sanguinaire et brutal" et l'on estima même qu'en se servant de ces expressions, il n'avait pas outrepassé ses privilèges en sa qualité de membre du parlement. J'espère sincèrement que dans tout ce que je vais dire aujourd'hui on ne relèvera rien qui justifie tant soit peu l'attitude qu'on a dû prendre dans le cas de Daniel O'Connell en 1830. Pourtant, monsieur l'Orateur, je me propose de discuter en parfaite liberté le discours du trône, me basant sur le fait surtout qu'au point de vue de la constitution, nous n'avons pas entendu le discours de Son Excellence, mais celui de ses ministres qui en sont responsables.

Avant de m'attaquer à ce discours même, j'aimerais dire que le changement qui s'est produit dans notre système d'administration publique est tellement accentué, qu'on ne saurait l'ignorer tant soit peu. Il fut un temps où la population du pays comp-

tait sur le Parlement pour préserver les libertés du peuple, pour protéger ce dernier dans l'exercice de ses droits justes et équitables. L'histoire d'Angleterre contient des exemples qui nous font voir que lorsque des monarques ont voulu faire adopter des mesures des plus despotiques, ils ont eu assez de sagesse pour les faire voter par des parlements à leur merci, de telle sorte que toute la responsabilité devait retomber sur les représentants du peuple et non pas sur le monarque même. Cependant, c'était la volonté de ce despote qui prenait la forme d'une législation votée par un parlement servile. S'il tient compte de ce qui s'est passé ici même au cours de ces dernières années, l'observateur impartial ne pourrait certes pas douter qu'aujourd'hui nous avons au Canada un roi sans couronne dont le despotisme et l'autocratie égalent bien ceux d'aucun monarque qui existe aujourd'hui sur la surface du monde.

Sir WILFRID LAURIER: Quel est donc cet homme-là?

M. NORTHRUP: Mon très honorable ami me demande modestement que je lui indique le nom de cet homme; il a peut-être raison de s'enquérir ainsi car il est bien la seule personne au Canada qui ignore parfaitement le nom de celui à qui je fais allusion. A la dernière session, sinon à la précédente, nous avons eu ici même une preuve palpable du fait que je mentionne, alors qu'on demandait la production de certains documents. La droite accueillit avec des clameurs de dérision et des cris de "rejeté" cette demande; pourtant, on entendit murmurer l'expression de "accordé" venant du fauteuil occupé par le très honorable premier ministre, c'est alors que tous les membres de la droite se turent comme par enchantement et que la demande fut accordée sans autre discussion. A maintes et maintes reprises nous avons été témoins de faits semblables au cours du présent Parlement; et le discours du trône qui nous est soumis contient un énoncé de la politique dont je viens d'indiquer l'origine, politique inaugurée par le très honorable premier ministre et qu'on a apparemment l'intention de poursuivre, et qui consiste à ne pas vouloir consulter le peuple sur des questions qui intéressent ce dernier qui, cependant, en ressentira le contre-coup.

Le premier ministre et ses collègues arrêtent entre deux séances ce qui doit être fait, certains qu'ils sont de l'obéissance de leur majorité docile, quel que soit le sentiment de cette dernière—le cas que je viens de signaler en donne la preuve. Quand le maître a parlé, il invite ses partisans à ratifier incontinent ses projets qui, naturellement, ne tardent pas à avoir force de loi.

Je remarque que le premier paragraphe du discours du trône a trait à Son Excel-